

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2015-2017
ENTRE
LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ET
LE SDIS 13

Vu la délibération n° 68 de la Commission Permanente en date du 19 décembre 2014, approuvant la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 2015-2015 signée par les parties le 19 février 2015,

Vu la délibération n°-- de la Commission Permanente en date du 30 juin 2017 proposant par avenant n°1 la modification de l'article 3.2.2 de la convention susvisée et autorisant Madame La Présidente du Conseil Départemental à le signer,

Vu la délibération du CASDIS du -- autorisant le Président du SDIS 13 à le signer,

ARTICLE 1.

L'article 3.2.2 de la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 2015-2017 relatif à la contribution au budget du SDIS –contribution en investissement – parc immobilier, est complété comme suit :

« Par ailleurs conformément à l'article L 1311-4-1 alinéa 2 du Code général des collectivités, qui stipule que : *jusqu'au 31 décembre 2017 les Conseils généraux peuvent construire, y compris sur les dépendances de leur domaine public, acquérir ou rénover des bâtiments destinés à être mis à la disposition des Services Départementaux d'Incendie et de Secours »*, le Département peut assurer en accord avec le SDIS la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction du parc immobilier du SDIS.

Une convention entre le Département et le SDIS précisera pour chaque opération les engagements financiers des parties, le lieu d'implantation de la ou des constructions projetées et le programme technique de construction. Elle fixera également la durée et les modalités de la mise à disposition des constructions. »

ARTICLE 2.

Les autres articles de la dite convention demeurent inchangés.

Fait à Marseille, en deux exemplaires originaux, le

Madame La Présidente
du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône,

Martine VASSAL

Monsieur Le Président
du Conseil d'Administration
du SDIS 13,

Richard MALLIE

